

NOVEMBRE - DECEMBRE 1994
NOVEMBER - DECEMBER

CROCODILE

Lettre aux Parlements d'Europe - Fondée par Altiero Spinelli • Letter to the Parliaments of Europe - Founded by Altiero Spinelli

Le plaidoyer de M. Vandembroucke
M. Vandembroucke and the government of the Union p. 3

Europe « à la carte » of M. Balladur
L'Europe à la carte de M. Balladur p. 5

L'information et le « village-planète »
Information and the « global village » p. 7

A genuine European Executive
Un véritable exécutif européen p. 10

Démocratie supranationale et rôle du Parlement Européen

(le préalable de la co-décision constitutionnelle)

Dans les systèmes démocratiques nationaux, les révisions constitutionnelles relèvent du pouvoir des assemblées parlementaires représentant l'ensemble des citoyens de l'Etat-nation: aucun gouvernement national oserait contester ce pouvoir, qui est considéré comme le principe fondateur d'un ordre constitutionnel démocratique.

L'idée de confier à une assemblée parlementaire supranationale la tâche de jeter les premières bases d'un ordre constitutionnel au niveau du continent a représenté un élément central de la lutte menée par les fédéralistes. Le mandat confié par les ministres des Six à l'Assemblée de la CECA de rédiger le Statut de la Communauté politique était conforme à l'esprit de l'idée originaire des fédéralistes et elle avait été suggérée en effet par Altiero Spinelli au premier ministre italien, Alcide De Gasperi.

On ne peut pas exclure l'hypothèse qu'un groupe de pays membres constate en 1996 l'impossibilité d'atteindre un accord unanime sur la révision constitutionnelle du Traité de Maastricht et décide d'établir un pacte fédéral, en demandant à une assemblée parlementaire « ad hoc » d'en rédiger un projet à soumettre aux ratifications nationales.

Il apparaît toutefois plus probable que la révision constitutionnelle de Maastricht soit réalisée dans le

Supra National Democracy and the role of the European Parliament

(The prelude to constitutional co-decision)

In the national democratic system constitutional revision depends on the power of parliamentary assemblies representing the citizens of the nation state in their entirety: no national government would dare to contest this power which is considered the founding principle of any democratic constitutional order.

The idea of entrusting a supra national parliamentary assembly with the task of drafting the first bases of a constitutional order for the Continent has been a central element in the campaign conducted by the Federalists. The mandate entrusted by the ministers of the Six to the ECSC Assembly to draw up statutes of the political community corresponded to the spirit of the original federalist idea and was in effect suggested by Altiero Spinelli to the Italian Prime Minister Alcide De Gasperi.

One cannot exclude that a group of Member States will realise in 1996 that it is impossible to reach a unanimous agreement on the constitutional revision of the Maastricht Treaty and will decide to form a federal pact requesting an « ad hoc » parliamentary assembly to prepare a draft for submission for national ratification.



cadre du système actuel et que l'obstacle d'un désaccord fondamental soit surmonté à travers une extension de la méthode de la participation différenciée, introduite dans le projet Spinelli en 1984 et reprise par le Traité de Maastricht en 1991.

Dans ce cas, il faudra garantir une méthode de révision qui respecte les principes de la démocratie et de la transparence, tout en appliquant la procédure formelle prévue par le Traité de Maastricht (article N).

La seule méthode envisageable est celle de la « co-décision constitutionnelle », qui met sur un pied d'égalité le Parlement européen - représentant les citoyens de l'Union dans leur ensemble - et la Conférence Intergouvernementale - représentant les intérêts des Etats nationaux.

Parlement et Conférence devront faire un effort de conciliation, pour élaborer, finaliser et adopter un texte commun de révision à soumettre aux ratifications nationales (par référendum ou par voie parlementaire).

A fin de garantir l'efficacité et l'équité de cette procédure de conciliation, Parlement et Conférence devront souscrire un accord interinstitutionnel établissant :

1. le droit du Parlement européen d'amender toute proposition de révision élaborée par les plénipotentiaires au sein de la Conférence
2. la convocation d'un comité de conciliation Parlement-Conférence pour parvenir à l'adoption d'un texte commun de révision
3. la « codification » de cette révision dans un projet constitutionnel bref, clair et cohérent
4. l'approbation de ce projet par la Conférence et par le Parlement selon le principe de la majorité qualifiée
5. la ratification du projet par les pays membres, pendant une période de temps déterminée (le jour ou la semaine des ratifications) et son entrée en vigueur dès qu'on aura atteint un quorum suffisant (voir article 82 du projet Spinelli).

On aura ainsi établi le préalable essentiel pour la construction d'un ordre démocratique communautaire.

It nonetheless seems more probable that the constitutional revision of Maastricht will be realised within the context of the present system and that the barrier of fundamental disagreement will be overcome by means of an extension of the differentiated participation method found in the 1984 Spinelli draft and taken up by the Treaty of Maastricht in 1991. In this case it will be necessary to guarantee a revision method which respects the principles of democracy and of transparency while applying the formal procedure provided for by the Treaty of Maastricht (Article N).

The only envisageable method is that of « constitutional co-decision » which places the European Parliament - representing the citizens of the Union in their entirety - and the Intergovernmental Conference - representing the interests of the nation states, on equal footing.

Parliament and Conference will have to make a common effort to work out, finalise and adopt a revision text acceptable to both for submission for national ratification by referendum or parliamentary procedures.

In order to guarantee the efficiency and fairness of this conciliation procedure, Parliament and Conference will have to subscribe to an inter-institutional agreement establishing the following:

- 1. the right of the European Parliament to change any revision proposal worked out by the plenipotentiaries during the conference;*
- 2. the convening of a Parliament-Conference conciliation committee for purposes of adopting a common revision text;*
- 3. the « codification » of this revision in a short, clear and coherent constitutional draft;*
- 4. the approval of this draft by the Conference and by the Parliament by means of qualified majority voting;*
- 5. the ratification of the draft by the Member States during a predetermined period of time (the day or the week of ratification) and its entry into force as soon as a sufficient quorum has been reached (see Article 82 of the Spinelli draft).*

In this way the essential prelude for the construction of a community democratic order will have been established.



CROCODILE

Rédacteur en chef : Joannis Papageorgiou.

Secrétaire de rédaction : Laura Autore.

Lettre bimestrielle, fondée par Altiero Spinelli, Felice Ippolito et Pier Virgilio Dastoli en octobre 1980 pour soutenir l'action du Club Crocodile et l'élaboration du projet de Traité instituant l'Union européenne par le Parlement européen. Publiée en français et en anglais, avec le soutien du Club Crocodile pour l'Union européenne et la collaboration des Intergroupes parlementaires fédéralistes.

Co-présidents : John Pinder et Francesco Gui.

Ont collaboré à cette Lettre : Cathy Browne, Scott Crosby, Fernand Herman, Mihail Papayannakis, Adrian Taylor.

Direction : rue Froissart 119, Bte 23, B-1040 Bruxelles, tél. **284 71 32**, Fax **284 91 32**. **Attention : nouveaux numéros !**

Imprimée par : Imprimerie De Beys, chaussée de Waterloo 1245, B-1180 Bruxelles, tél. 374 17 25, Fax 374 44 62.

Crocodile est envoyé à tous ceux qui acceptent de participer aux frais de rédaction, de traduction, d'impression et de diffusion, moyennant une contribution de 2000 FB (minimum) par an, à verser en faveur du Club Crocodile pour l'Union européenne, BBL 310-0586677-10, Bruxelles.

L'idée graphique de **Crocodile** a été imaginée et dessinée par **Sergio Ruffolo**.

Lettres publiées depuis octobre 1980 : 55.





Le plaidoyer de M. Vandembroucke pour le rôle moteur de la Commission européenne

M. Frank Vandembroucke, ministre des affaires étrangères de la Belgique, a présenté - le 23 novembre 1994 - une « déclaration sur la politique du gouvernement » portant sur les choix décisifs en matière de politique étrangère. Dans la perspective de la révision de Maastricht en 1996 et face à l'alternative entre Europe à la carte ou à plusieurs vitesses, la déclaration belge représente un véritable plaidoyer en faveur du rôle moteur de la Commission européenne.

« On fait souvent état, dans le jargon de la politique étrangère, de l'architecture européenne. Le terme n'est pas mal choisi, car il nous mène à une comparaison utile. Qui fait appel à un architecte pour construire une maison, doit d'abord se former une idée des exigences auxquelles cette maison devra répondre: l'efficacité de la vie quotidienne en commun dans cette maison, l'atmosphère qui y règnera, la stabilité de l'édifice et le sentiment de sécurité qu'il donne...

Les demandes d'adhésion à notre maison, qui nous parviennent aussi d'Europe centrale et de l'Est, nécessitent de profondes modifications. Nous devons donc nous demander si cette nouvelle maison offre à ceux qui nous rejoignent une garantie de coopération efficace, de prospérité économique, de justice sociale et de sécurité. Nous devons poser ces questions au préalable: voilà l'enjeu de la Conférence intergouvernementale de 1996. La Belgique veut profiter de cette Conférence pour approfondir la coopération au sein de l'Union et accroître l'efficacité de la prise de décision, le contrôle démocratique nécessaire étant effectué par le Parlement européen. Dans une Union qui comptera demain 15 membres et encore davantage, la prise de décision fondée sur le droit de veto de chacun entraînera rapidement une paralysie totale. A terme, il sera crucial de pouvoir décider à la majorité qualifiée, non seulement en matière de marché intérieur mais, en ce qui nous concerne, également dans tous les domaines de la politique sociale, fiscale et étrangère. Et la Commission européenne, en tant qu'institution autonome par rapport aux Etats, qui veille à l'intérêt général, devra pouvoir jouer un rôle moteur.

Dans une Union qui s'étend, nous devons tenir compte des énormes difficultés d'adaptation que subiront inévitablement les nouveaux candidats à l'adhésion, mais aussi les anciens membres. La réponse à toutes ces difficultés d'adaptation ne réside dans une Europe à la carte où chacun prend ce qui lui convient et ignore ce qui ne lui convient pas. Celui qui préconise ce modèle met en question la fondation même de la Communauté initiale. Cette réponse réside par contre dans l'acceptation de vitesses différentes dans l'inté-

Mr. Vandembroucke pleads the cause of an active European Commission

Mr. Frank Vandembroucke, Belgian Foreign Affairs Minister, presented on 23 November 1994 a « Declaration on the government's policy » as regards the major choices that need to be made in foreign policy. In view of the alternatives of a Europe « à la carte » or variable speeds, the Belgian declaration is real plea for Commission to play a primary role.

« The image of architecture is often invoked in European foreign policy jargon. The terms are well chosen as they lead us to useful comparison. Whosoever calls upon an architect to build a house must first of all decide upon the criteria which the house must meet: the efficiency of every day life in common in the house, the atmosphere, the stability of the building and the feeling of security it gives....

The requests to join our house which reach us from Central and Eastern Europe necessitate profound changes. We must therefore ask ourselves if this new house offers to newcomers a guarantee of efficient cooperation, of economic prosperity, of social justice and security. We need to pose these questions to begin with: here are the stakes of the 1996 intergovernmental conference. Belgium wants to take advantage of this conference to deepen the cooperation in the Union and increase the efficiency of the decision taking mechanisms and the efficiency of the democratic control exercised by the European Parliament. In a Union, which to-morrow will have 15 members or more, a decision-taking procedure based on the right of veto will rapidly lead to complete paralysis. In the long run, it will be crucial to be able to decide by a qualified majority vote not only in internal market matters, but also as far as we are concerned, in the areas of social, fiscal and foreign policy. And the European Commission, as an autonomous institution from the States, looking after the collective general interest, should be allowed to play the role of « motor ».

In an enlarging Union, we must take account of the enormous adaptation difficulties which new candidates for membership will undergo, and indeed, that old members will also undergo. The answer to these adaptation difficulties does not reside in a Europe « à la carte », where everybody chooses what they like and ignore what they do not like. Those who suggest this model bring the very foundations of the Community into question. The reply instead resides in accepting



gration. Un tel modèle n'entraînera pas la fragmentation de l'Union, à condition qu'il s'agisse de vitesses différentes pour atteindre le même but; à condition qu'une instance autonome puisse évaluer l'utilisation des vitesses différentes sur base de critères objectifs établis à cet effet; et à condition qu'il s'agisse de régimes d'exception qui ne touchent pas fondamentalement à l'unité institutionnelle de l'Union.

Cette approche suppose en effet une gestion de type communautaire puisqu'il s'agit de tendre vers un but défini et reconnu comme étant l'intérêt commun: le soin d'évaluer si les conditions sont réunies pour qu'il soit fait recours à une approche différenciée ne saurait être confié qu'à une instance indépendante des Etats et donc à la Commission, sous peine de voir les bénéficiaires du système être écartés du processus par ceux qui voudraient mener le mouvement et en fixer seuls la vitesse.

Il est à cet égard significatif de constater que depuis le début de la construction européenne, ceux qui voulaient en freiner la marche ou la dévier vers une coopération de type intergouvernementale, s'en sont toujours pris à la Commission, à la Cour de Justice et au Parlement. La Commission et la Cour de Justice par leur indépendance et le Parlement européen par sa représentativité, se sont avérés les garants pour que dans notre communauté de droit les rapports de force entre les Etats membres ne se soient jamais traduits par une domination des uns par les autres.

Dans une union promise à d'autres élargissements, il est plus que jamais nécessaire de non seulement sauvegarder le rôle de la Commission mais aussi de le renforcer tant pour le lancement des initiatives que pour l'exécution des politiques à mener dans l'ensemble des domaines d'action, plus particulièrement dans la PESC.

L'Europe à plusieurs vitesses ne peut être un but en soi mais seulement l'ultime recours pour sauvegarder la dynamique d'intégration. La différenciation n'est donc pas un choix a priori ou un point de départ. L'approche différenciée doit conduire vers un seul but, même si la vitesse à laquelle chacun s'en approche n'est pas nécessairement la même. Elle ne peut pas faire éclater la logique institutionnelle existante et ne peut donc être un instrument qui permettrait de travailler en dehors des Traités ni affecter les acquis communautaires. La voie à suivre n'est donc pas celle de l'Accord de Schengen, qu'il faudrait intégrer à terme dans le Traité sur l'Union, ni celle du Protocole Social, mais plutôt celle de l'Union monétaire. Une formule, enfin, doit être trouvée pour éviter que, d'une part ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas suivre le mouvement ne puissent bloquer le processus, et que d'autre part ceux qui mènent le mouvement ne repoussent pas les autres.

different speeds of integration. Such a model will not lead to a fragmentation of the Union, so long as it is a question of different timings to reach the same goal; so long as an autonomous authority can evaluate the progress of different speeds on the basis of objective criteria established for this purpose; so long as it is a question of temporary positions which do not touch the fundamental institutional unity of the Union.

This approach supposes a Community type of management because it is a question of heading towards a clearly defined goal which is recognised as being in the common interest. The analysis of whether the conditions are met to accept a differentiated speed on a dossier can only be given to an authority independent of the states i.e. the Commission. The risk otherwise is that the beneficiaries of such a system will be pushed aside from the process by those leading it and alone fixing its rate of advance.

It is significant to note that since the start of the European integration process, those who wanted to slow the advance or de-rail it towards a form of intergovernmental cooperation have always attacked the Commission and the Court of Justice (because of their independence) and the European Parliament (because of its representatives). These institutions have proved the guarantors ensuring that our Community of law is never turned into domination of any Member States by others.

In a Union engaged in enlargement, it is more than ever necessary, not only to safeguard the role of the Commission, but also to reinforce it. This applies for the initiation of new policies as well as for their execution in all areas of action, most especially the CESP.

A multispeed Europe cannot be an end in itself, but rather an ultimate recourse to safeguard the dynamic of integration. This differentiation is not an a priori choice or a starting point. The differentiated approach must lead towards a single goal, even if the speed at which everyone advances is not necessary the same. It should not destroy the existing institutional logic and could not therefore be an instrument allowing work outside of the treaties nor any aspect of existing acquis communautaire. The path to follow is not therefore that of the Schengen Agreements, which need to be eventually integrated into the Union Treaty, nor that of the Social Protocol, but rather that of Monetary Union. One formula, finally, must be found to avoid that, on one hand those who cannot or do not want follow the movement are not able to block the process, and on the other hand that those leading the pack do not exclude the others.



Edouard Balladur, la nouvelle Europe à la carte et dix questions sans réponse sur l'Union européenne

Edouard Balladur vient de relancer le projet d'Europe à la carte, qui avait été élaboré par Louis Armand au milieu des années soixante. Dans « Le Monde » du 30 novembre, il a ainsi expliqué ses idées sur l'Europe:

« La campagne présidentielle a commencé, l'avenir de l'Europe en sera l'un des thèmes essentiels. Une Conférence intergouvernementale doit se tenir en 1996, dont l'objet est d'étudier l'application du traité de 1992 et, si besoin est, de décider les adaptations qui seraient rendues indispensables par l'élargissement.

L'élargissement de l'Union européenne est inéluctable. A terme, c'est trente pays au moins qui, dans les prochaines décennies, devront entrer dans l'Union européenne. Il ne s'agira plus de la même Europe. Il nous faudra à la fois organiser le gigantisme, sans perdre de vue l'ambition originelle: une Europe bien ordonnée et exerçant une influence forte sur les affaires du monde. Jusqu'où pousser cet élargissement ? Faut-il l'étendre à la Russie, à l'Ukraine et à la Biélorussie ? Cela n'est souhaitable ni pour des raisons d'équilibre politique ni pour des raisons stratégiques. Toutes les nations européennes « de l'Atlantique à l'Oural » doivent coopérer le plus étroitement possible sur le plan économique comme en matière de sécurité. Cela ne signifie pas que l'Union européenne elle-même doit s'étendre au-delà des frontières orientales de la Pologne et de la Roumanie, faute de quoi elle serait déséquilibrée, vouée à la paralysie et à l'inefficacité.

L'Europe doit-elle évoluer vers un système fédéral ? Le temps en est passé: une Europe élargie, comprenant un plus grand nombre d'Etats ne pourrait être fédérale. Il n'y a que des inconvénients à rouvrir le débat sur le fédéralisme. Inventons des systèmes efficaces de décision et laissons les querelles anciennes de côté. Il faut définir plus clairement les rôles respectifs du Conseil européen, du Conseil des Ministres, qui doivent rester les organes suprêmes de décision; du Parlement, dont les procédures de consultation et de codécision sont tellement complexes qu'elles doivent être clarifiées; et de la Commission, qui doit pouvoir assumer pleinement son rôle qui est considérable, sans prétendre constituer l'ébauche d'un Exécutif fédéral. Le rôle des Parlements nationaux doit être développé. A cette fin, il conviendrait de les associer davantage à l'élaboration des règles communautaires. Ne faudrait-il pas, par exemple, étudier l'institution d'une deuxième chambre les représentant ?

Pour préserver les acquis communautaires et éviter la dilution de l'Union européenne dans une zone de libre-échange, cette Europe élargie aura

Edouard Balladur, the new « Europe à la carte » and 10 questions without answer on the European Union

Edouard Balladur has just relaunched the Europe à la carte project, which was developed by Louis Armand in the middle of the 1960s. In the 30 November issue of « Le Monde », he explained his ideas on Europe, as follows:

« The presidential campaign has begun, and the future of Europe will be one of its main themes. An intergovernmental conference will take place in 1996 which aims to study the application of the 1992 treaty and, if required, to decide what adaptations will be necessary because of enlargement.

The enlargement of the European Union is inevitable. At least 30 countries will join the EU in the coming decades: Europe will no longer be the same as it is today. We must organise the gigantism, while not losing sight of the original ambition: an orderly Europe, which exercises a strong influence on world affairs. What should be the extent of enlargement? Should it include Russia, Ukraine and Belarus? This is desirable neither for reasons of political stability nor for strategic ones. All European nations « from the Atlantic to the Urals » should cooperate as closely as possible at economic and security levels. This does not mean that the European Union itself should extend beyond the Eastern border of Poland and Rumania, otherwise it would be unbalanced and doomed to paralysis and inefficacy.

Should Europe evolve towards a federal system? The time for this has passed: an enlarged Europe, including a larger number of states, could not be federal. Reopening the debate on federalism would not only involve inconveniences. We should invent effective decision-making systems and leave the old quarrels behind. We should more clearly define the respective roles of the European Council and the Council of Ministers, which must remain the supreme decision-making bodies; of the Parliament, whose consultation and co-decision procedures are so complex that they need to be clarified, and of the Commission, which must be able to fully assume its considerable role without trying to set itself up as a federal executive. The role of the national parliaments must be developed. To this end, it would be suitable to involve them more in the development of Community regulations. Couldn't one, for example, look into the establishment of a second chamber representing them?

In order to preserve Community acquis (achievements and decisions) and avoid the dilution of the European Union into a free-trade zone, this enlarged Europe will need institutional



besoin d'une réforme institutionnelle. L'élargissement fait courir à l'Union européenne un danger, celui de l'affadissement, du relâchement, qui permettrait aux diverses politiques nationales de se déployer sans considération pour les intérêts de leurs partenaires. Tous les pays de l'Union, qu'ils soient quinze ou davantage, ne peuvent progresser au même rythme dans tous les domaines. Il est indispensable que, sur le plan monétaire comme sur le plan militaire, les Etats qui le veulent et le peuvent s'associent pour aller plus vite, tout en demeurant accueillants si d'autres, qui ne peuvent dans l'immédiat avancer aussi vite ni aussi loin, veulent les rejoindre plus tard.

Il est temps de simplifier l'organisation générale de l'Europe, qui est fort complexe. C'est ce que j'ai tenté de faire en proposant trois cercles selon lesquels l'Europe devrait être organisée. Le cercle du droit commun c'est l'Union européenne, avec le Marché Unique, ses politiques communes et la PESC. Ce cercle de droit commun aura vocation à s'élargir à l'ensemble des pays d'Europe, sauf la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie. Les pays restant en dehors de l'Union et en attente de leur adhésion auraient vocation à participer à un cercle plus large, lié à l'Union par des accords de coopération ou des accords économiques et commerciaux et aussi par des accords de nature politique et militaire, tel que le pacte de stabilité ou le partenariat pour la paix. Il y aurait également des cercles plus restreints permettant des coopérations plus approfondies entre un nombre plus limité de pays. Je dis bien des cercles mais pas un seul: il y aurait un cercle monétaire, dont la composition pourrait ne pas être la même que celle du cercle militaire.

Dix questions sans réponse

Selon quel principe institutionnel ces cercles plus étroits devraient être régis ? Quels Etats européens seront concernés par l'élargissement ? Quel calendrier adopter ? Comment procéder pour ne ruiner à travers cette entreprise nécessaire ni les politiques communes auxquelles nous tenons ni le dynamisme de la construction européenne ? Nos partenaires sont-ils d'accord sur une réelle capacité de manoeuvre de l'Europe en matière commerciale et pour que, après la ratification de l'OMC nous parlions des règles du jeu avec les Etats-Unis ? Quelle politique d'immigration pour l'Europe ? Quelle traduction institutionnelle donner aux cercles de la coopération privilégiée qui ne manqueront de surgir ? Comment les articuler avec les instances traditionnelles de l'Union ? Comment préserver la capacité de décision des Etats tout en rendant la PESC plus efficace et plus concrète ? Quel rôle donner à l'UEO et quelles relations doit-elle entretenir avec l'Union européenne ? Je souhaite qu'au cours des prochains mois les Européens commencent à réfléchir à ces questions.

reform. Enlargement puts the EU in danger of dullness, of slackening, which would allow diverse national policies to develop without consideration for the interests of their partners. All the EU countries, whether 15 or more, cannot progress at the same speed in all areas. It is indispensable that, on the monetary level as well as the military one, the states which want to and are able to, band together in an association in order to advance more quickly, while remaining open to others which, although they cannot immediately advance as fast or as far, want to join them later.

It is time to simplify the extremely complex general organisation of Europe. This is what I tried to do in proposing three circles along which Europe might be organised. The circle of common law is the European Union, with the Single Market, its common policies and the European Security and Cooperation Policy. The task of this circle of common law will be the enlargement to all European countries except Russia, Ukraine and Belarus. The countries remaining outside the Union and while awaiting their membership will participate in a larger circle linked to the Union by cooperation agreements, or by economic and commercial ones, and also by agreements of a political and military nature, such as the stability agreement or the partnership for peace. There would also be smaller circles allowing deeper cooperation among a more limited number of countries. I say « circles », but not only one. There would be a monetary circle, with a different composition than that of the military circle.

Ten questions without answer

Which institutional principles should govern these tighter circles? Which European states will be affected by enlargement? What timetable should we adopt? How should we proceed through this necessary enterprise in a way that would not ruin strongly-held common policies and the dynamism of European construction? Do our partners agree on Europe's real capacity for action in the area of commercial issues and in order that, after ratification of the World Trade Organisation, we would put our cards on the table with the United States?

What kind of an immigration policy should Europe have? What institutional interpretation should we give to circles of privileged cooperation which would undoubtedly arise? How should we integrate them with the traditional authorities of the Union? How are we to preserve the decision-making capacity of the states while make the European Security and Cooperation Policy more efficacious and more concrete? What role should we give to the Western European Union and what relations should it have with the European Union? I hope that in the course of the coming months Europeans will begin to reflect on these questions.

L'information et le « village-planète »

L'année 1995 sera placée sous le signe de la société globale de l'information et sur les conséquences des technologies nouvelles pour le modèle culturel de l'Europe en formation. Les sept pays plus industrialisés (Etats-Unis, Canada, Allemagne, France, Japon, Italie, Royaume-Uni: le « G7 ») ainsi que les responsables de l'Union européenne se réuniront à Bruxelles, le 25 février 1995, pour examiner la question d'un « système mondial d'infrastructures de l'information » (c'est la proposition du vice-président des Etats-Unis, Al Gore) tandis que le Conseil de l'Europe a pris l'initiative d'organiser une Conférence sur « les technologies de l'information et la démocratie », qui aura lieu à Paris en mars 1995.

Un nombre croissant d'études, de rapports, et de propositions se trouve sur la table des institutions internationales et des gouvernements nationaux, couvrant les aspects technologiques, industrielles, commerciales et culturels. Au niveau de l'Union européenne, les discussions sont notamment basées sur la communication de la Commission européenne « Vers la société globale de l'information en Europe: un plan d'action » et sur le rapport du « Groupe Bangemann ».

Le Parlement européen a entamé une discussion approfondie sur ce thème lors de la session plénière du 30 novembre à Bruxelles, sur la base d'une résolution intérimaire présentée à l'Assemblée par M. Fernand Herman au nom de la commission économique et monétaire. Cette discussion se poursuivra en 1995, à travers une série d'auditions organisées par la commission de la culture et celle économique, monétaire et de la politique industrielle.

Nous ouvrons nos pages à ce thème, en publiant une première contribution de M. Fernand Herman, MPE.

« Les amateurs de science-fiction connaissent déjà nombre d'applications technologiques qu'évoque le terme **société de l'information** : visiophones, bibliothèques universelles, véhicules auto-pilotés... Les systèmes informatiques, télématiques et de télécommunication offrent de plus en plus de possibilités qui modifient notre façon de faire les choses, dans l'activité des entreprises comme dans la vie quotidienne.

Aux progrès techniques dans le domaine des télécommunications ou dans celui de l'informatique, il convient désormais d'ajouter un aspect supplémentaire, encore embryonnaire mais qui a déjà des applications réelles: la possibilité de traiter en temps réel sous forme numérique, de la même façon et au moyen des mêmes équipements, les images animées ou non comme le son, les textes et les données structurées des enregistrements informatiques classiques.

Au-delà de l'utilisation directe de ces systèmes, notre appréhension du monde est et sera de plus en plus transformée du fait même de leur existence, ce qui implique des conséquences immédiates sur la vie des individus, l'emploi, l'activité économique, l'utilisation de l'espace et donc le fonctionnement des sociétés dans leur ensemble.

La disponibilité instantanée de quantités d'information quasi-illimitées avec les moyens de la traiter en fonction des besoins de l'utilisateur

Information and the « global village »

The year 1995 will be the year of the information global society and of the consequences of the new technologies for the cultural model of a Europe to be. The seven most industrialised countries (United States, Canada, Germany, France, Japan, Italy, United Kingdom : the G7) as well as the responsible ones for the European Union will gather in Brussels on 25 February 1995 to look into the matter of a « world system of the information infrastructures » (being the proposition of the vice-president of the USA, Al Gore), meanwhile the Council of Europe has taken the initiative of organising a Conference on « Technologies of information and democracy », which will take place in Paris in March 1995.

An increasing number of studies, reports and propositions covering technological, industrial, commercial and cultural aspects are on the table of international institutions and national governments. At Union's level the discussions are based on the Commission's communication « Towards a global society of information in Europe: an action plan » and on the « Bangemann Group » report.

The European Parliament has started a detailed discussion on this theme during the Plenary of 30 November in Brussels, on the base of an interim resolution presented by Fernand Herman to the Assembly in the name of the economic and monetary committee. This discussion will continue in 1995, through a series of hearings organised by the cultural committee, the economic and monetary committee as well as the industrial policy committee.

We welcome this theme in our Newsletter by publishing a first contribution by Mr. Fernand Herman, MEP.

*« Science fiction fans are already familiar with a host of technological applications which the term **information society** calls to mind: videophones, universal libraries, self-driving vehicles...IT systems and the new telecommunications media afford an ever-increasing range of capabilities which are altering the way things are done both at work and in daily life.*

In addition to technical advances in telecommunications or computing, there is now a further dimension, albeit still in its infancy, already with applications: the capability of real-time digital processing of moving or still images in the same way and on the same hardware as sound, text and structured data are proposed in traditional computing.

Over and above the direct use of these systems and technologies, our perception of the world is being, and will be, increasingly transformed by the very fact of their existence, with an immediate impact on individuals' lives, employment, economic activity, the use of space and hence the functioning of societies as a whole.

Instantaneous availability of virtual unlimited volumes of information along with the means to process it in a manner tailored to the user's requirements will fundamentally alter the way in



modifiera fondamentalement notre mode d'action sur notre environnement, donc notre rapport au monde, au cours des dix prochaines années.

Il n'est donc pas excessif de parler de **société de l'information** et de comparer la mutation en cours à la première révolution industrielle: mais il est difficile de planifier une révolution !

Dès à présent, des options sont à prendre à trois niveaux:

1. les infrastructures. La société de l'information a besoin d'un système de circulation de l'information performant, qui repose sur l'interconnexion de réseaux hétérogènes mais néanmoins interopérables de façon transparente. Quel type de normes utiliser pour ce faire et comment les promouvoir en Europe et au niveau international ? Comment seront financées ces infrastructures ? Comment y garantir l'accès de tous les citoyens ? Comment éviter les abus liés à de possibles collusions d'intérêt entre offreurs de services et d'infrastructures et quel type de liens établir avec les éventuelles mesures destinées à garantir le pluralisme des médias ?

2. les services horizontaux. Quelles sont les fonctionnalités minimum que tout réseau doit offrir aux utilisateurs finals et aux offreurs de services d'application ? Quel doit en être le niveau de normalisation ?

3. les applications. Le potentiel de la société de l'information ne sera exploité que si des applications attractives, utiles pour le public, rentables pour les investisseurs, ou répondant à un besoin social pour celles offertes par les autorités publiques, sont disponibles. Les questions relatives au droit d'auteur revêtent une complexité particulière dès lors qu'il ne s'agit plus de systèmes clos mais d'applications multimédia en ligne. La protection de la vie privée, l'authentification des émetteurs, les besoins de sécurité publique doivent faire l'objet de réglementations spécifiques.

La rapidité de l'évolution technique et des stratégies commerciales des acteurs industriels impose des décisions rapides. Il appartient dès lors à l'Union européenne de faire valoir auprès de ses partenaires le bien-fondé d'une approche ouverte, fondée autant que possible sur des normes ou sur des systèmes de licences raisonnables, et ses avantages sur une situation de **guerre des normes**, préjudiciable tant pour la préservation des intérêts culturels et économiques européens que pour l'aspect véritablement planétaire de cette société de l'information.

La conférence du G7 de février 1995 est, de ce point de vue, un rendez-vous avec l'Histoire. A défaut d'un consensus sur ce point, l'Europe ne pourra mener seule une telle politique sous peine d'arriver trop tard, alors que ses concurrents auraient déjà imposé leurs systèmes et leur standardisation de fait: l'Europe ne doit pas ignorer ce défi. »

which we treat our environment, and hence our interaction with the world, over the next 10 years.

*It is therefore no exaggeration to refer to the **information society** and to compare the radical overhaul which is underway to the first industrial revolution; but it is difficult to plan a revolution !*

Choices need to be made now at three levels:

1. Infrastructure. *The information society requires an efficient system for distributing information which is based on interconnecting, in a transparent fashion, diverse but interoperable networks. What type of standards should be used to achieve this, and how are they to be promoted in Europe and at international level ? How will this infrastructure be funded ? How can access to it be guaranteed for all citizens ? How can abuses involving possible collusion between service providers and infrastructure providers be prevented, and how should this tie in with possible measures to ensure pluralism in the media ?*

2. Horizontal services. *What are the minimum functions which any network should offer end users and applications service providers ? What should be the level of standardization ?*

3. Applications. *The information society's potential will only be exploited if applications are available which are attractive, useful to the public, profitable to investors or meet a social need. Copyright issues are particularly complex because systems are no longer closed but on-line multi-media applications. Privacy protection, establishment of sender's credentials (in particular in connection with electronic payments) and public security requirements (encryption and decoding) must be covered by specific rules.*

*Because of the pace at which technical development is taking place and industrial operators' business strategies are developing, quick decisions are called for. It is therefore up to the European Union to make it clear to its partners what the merits are of an open approach based as far as possible on standards or on reasonable licensing arrangements, as well as its advantages over a **standards war** which would be prejudicial both to safeguarding European cultural and economic interests and the genuinely global aspect of the information society.*

From this point of view, the G7 Conference in February 1995 in an historic meeting. Unless there is a consensus on this matter, Europe will be unable to go it alone with such a policy for fear of missing the boat, with its rivals already having imposed their systems and de facto standards. Europe must not ignore this challenge. »

Une approche écologique globale

Depuis le temps que la problématique de l'environnement a eu droit de cité dans l'élaboration des programmes des actions politiques de développement économique, nous avons, sans aucun doute, fait en Europe et ailleurs des pas importants pratiques et théoriques. Nous avons par exemple commencé à combattre telle et telle source de pollution, à protéger telle et telle forme de vie, tel et tel écosystème, par la loi, par des stimulants économiques, par des interdictions. Et nous avons découvert que cet activisme, cette approche empirique avait des limites. Nous savons de plus en plus clairement que le tournant nécessaire consiste à transformer une attitude environnementaliste en une approche écologique, ce qui signifierait, comme le Parlement Européen a souvent affirmé, introduire la dimension écologique dans toutes les politiques.

C'est dans cet esprit que l'on réfléchit aujourd'hui en termes de « développement soutenable », même si la définition de ce terme varie (et non innocemment...) d'un texte à l'autre : de « satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » (rapport Brundtland) à « contribuer à une intensité supérieure de l'emploi et à une intensité inférieure de la consommation de l'énergie et de ressources naturelles » (Livre blanc) en passant par « un développement harmonieux et équilibré des activités économiques, une croissance soutenable et non inflationniste, respectueuse de l'environnement » (ce qui est par ailleurs une tautologie triviale...!)

Or que nous dit Jacques Delors dans un texte très intéressant, présenté à la Conférence « Vers une nouvelle approche du développement » (Bruxelles 24-25/11/94) ? Les impasses de notre actuel modèle de développement l'emmenaient à définir cinq orientations d'action :

- * la mise en place d'une comptabilité verte » qui permettrait d'évaluer en termes monétaires les gains et les pertes de notre pression sur l'environnement, ce qui définirait un véritable PNB « vert ».

- * une réforme de la fiscalité, et notamment la taxe sur l'énergie et le CO₂.

- * la réorientation des efforts de recherche et de développement technologique.

- * la coopération renforcée avec le Sud et l'Est et

- * une nouvelle conception de l'aménagement du territoire, des rapports ville-espace rural, de l'organisation du travail et de la gestion du temps.

Est-ce que tout cela permet davantage d'optimisme ? On peut se le demander, car les règles fortes ne semblent pas prêtes à être adoptées et les signaux clairs ne sont pas donnés.

Certes Jacques Delors trouve des raisons d'espérer dans l'immense potentiel de transformation sociale, qu'il entrevoit dans les sociétés locales. Il ajoute que l'élargissement de l'Union nous

A global ecological approach

Since the environment has become an issue in the preparation of political action programmes for economic development, we have clearly made some important practical and theoretical strides, in Europe and elsewhere. We have, for example, begun to fight various sources of pollution as well as to protect different forms of life and diverse ecosystems through law, economic incentives and bans. But we have also discovered that the activism, this empirical approach, has its limits. We know more and more clearly that the way forward involves transforming an environmentalist attitude into an ecological approach; this would mean, as the European Parliament has often affirmed, the introduction of an ecological dimension in all policies.

It is in this spirit that we are currently thinking in terms of « sustainable development » even though the definition of this term varies (deliberately) from one text to another : to « satisfy the needs of present generations without compromising the capacity of future generations to satisfy their own needs » (Brundtland report) to « contribute to a higher degree of employment and to a lesser degree of consumption of energy and natural resources » (White Paper) in passing by « a harmonious and balanced development of economic activities, a sustainable and non-inflationary growth, which respects the environment » (which is, however, a trivial tautology...!).

Let's look at what Jacques Delors tells us in a very interesting text, presented to the conference « Towards a new development approach » (Brussels, 24-25 November 1994). The deadlock represented by our current model of development led him to define five courses of action:

- * *the establishment of a « green accountancy » which would allow us to evaluate in monetary terms the gains and losses resulting from the pressure we place on the environment, and to give form to a truly « green » gross national product;*

- * *a reform of taxes, notably the tax on energy and carbon dioxide;*

- * *the reorientation of research efforts and technological development;*

- * *the reinforced cooperation with the South and East and*

- * *a new conception of land development, relationship between cities and rural areas, organisation of work and management of time.*

Would this allow us to be more optimistic? We can demand this, because we do not seem to be ready to adopt tough measures; and clear signals have not been given.

Indeed, Jacques Delors has found reason for hope in the immense potential of social transformation, which he glimpsed at local level. He adds that enlargement of the Union allows us to welcome



permet d'accueillir des pays plus sensibles aux notions du développement soutenable, plus déterminés à le mettre en oeuvre et, donc, de nous y entraîner.

Mais, cet espoir paraît relativement tenir. Car l'action interne de l'Union et ses engagements internationaux, c'est-à-dire en fin de compte sa politique de développement, n'est pas excessivement encourageante : on parle de re-nationaliser les politiques de l'environnement au nom de la subsidiarité, on retarde la mise en oeuvre de directives et de conventions, on néglige ou on ignore les aspects écologiques (et sociaux) de la libéralisation du commerce mondial découlant de l'Uruguay Round, on fait le silence sur l'énergie atomique chez nous et chez nos voisins etc. etc. S'agit-il toujours de difficultés « techniques » ou serait-ce que les multinationales ne sont pas toujours « sceptiques » et que les ministres ne sont que très rarement « militants » ?

Paraphasons : le développement soutenable sera (autrement, bien sûr) politique ou ne sera pas.

Les Archives du Crocodile

« Un véritable exécutif européen »

A la fin de la dernière guerre, l'Europe était dévastée et devant cette accumulation de ruines, certains ont imaginé que l'Europe pourrait s'organiser autour d'un certain nombre d'organismes techniques, de commissions qui seraient en quelque sorte la préfiguration d'une fédération européenne.

Mais l'existence internationale, qu'elle soit fédérale ou non, doit être politique. Or, dans cette affaire il n'y avait pas de pouvoir politique, et pour une bonne raison : c'est que le pouvoir était ailleurs. Il était à Washington, et il n'y avait pas lieu de s'en étonner puisque les Etats-Unis assuraient seuls la défense de l'Europe et prenaient en charge sa reconstruction économique par le Plan Marshall, de sorte que cette Europe était tout sauf européenne.

Les temps sont changés. Les nations européennes ont refait leur économies et leurs monnaies, elles ont repris conscience de leur identité, de leurs intérêts, de leurs aspirations. Est-ce une raison de renoncer au rêve européen ? Absolument pas. Mais quelle Europe ? Il ne peut s'agir que de construire à partir de ce qui existe une confédération d'Etats, décidés à harmoniser leur politique et à intégrer leur économie. Si un jour la confédération européenne est une réalité, il faudra bien qu'il y ait un gouvernement dont les décisions s'imposent à tous les Etats qui en seront membres.

Il me paraît évident que le jour où il y aura un véritable gouvernement européen, il faudra qu'il y ait un véritable parlement européen. On ne peut imaginer d'accroître considérablement ses pouvoirs que lorsqu'il y aura apparition d'un véritable exécutif en face d'elle.

Georges Pompidou, extraits de la Conférence de Presse du 21 janvier 1971, à Paris.

countries more sensitive to the ideas of sustainable development, more determined to put this to work and thus to pull us along with it.

But whether hope can become reality is questionable. Because the Union's internal action and its international commitments - which comes down to its development policy - is not excessively encouraging : we talk about renationalising environmental policies in the name of subsidiarity, we slow down the implementation of directives and conventions, we neglect, we ignore the ecological (or social) aspects of the liberalisation of world trade proceeding from the Uruguay Round, we say nothing about atomic energy in our countries and in neighbouring ones, etc. Is it always a question of « technical » difficulties, or is it that multinationals are not always sceptical and that ministers are only rarely « militants » ?

To paraphrase this : sustainable development will be (otherwise, of course) a policy or won't exist.

Mihail Papayannakis, MEP

Les archives du Crocodile

« A genuine European Executive »

At the end of the last war, Europe was devastated and some people felt that from out the general wreckage a reorganization could be achieved through a number of technical bodies or commissions which would somehow pave the way for a European Federation.

But international identity, federal or otherwise, must have a political structure. Now, in this case, there was no political authority lay elsewhere, in Washington. This was hardly surprising since the USA were the sole guarantors of European defence, and had assumed the task of rebuilding Europe's economy through the Marshall Plan with the result that Europe was anything but European.

Times have changed. The European nations have rebuilt their economies and their currencies, they have rediscovered their identities, their interests and their aspirations.

Does this mean we should abandon the European dream ? Certainly not. But what kind of Europe ? To my mind, there is only one answer and that is to take what we have and build a confederation of States which are prepared to harmonize their policies and to integrate their economies.

The day a European confederation becomes a reality, it will have to have a government whose decisions will be imposed on all the States who belong to it.

Once we have a real European government, there will have to be a real European Parliament. Any substantial increase in its powers can only be envisaged once it has a genuine executive to deal with.

George Pompidou's Press-Conference in Paris 21 January 1971.

Calendrier de la présidence française du Conseil (janvier - juin 1995)...

Nous publions le calendrier des activités principales qui auront lieu pendant la présidence française du Conseil. Les dates des réunions du Conseil ont été établies début novembre 1994 et elles ont été ainsi diffusées par les autorités françaises aux institutions de l'Union. Dans l'intérêt de nos lecteurs, nous avons demandé - début décembre - au service de presse de la Représentation française le calendrier de la présidence. En faisant valoir des raisons de « réserve », ce service a refusé de nous donner ces informations, qui étaient largement connues par de centaines de fonctionnaires depuis plus qu'un mois. Nous espérons que ce manque de transparence ne caractérisera pas la présidence française du Conseil.

Janvier

- 4 : Début des auditions des nouveaux commissaires devant les commissions du Parlement Européen
- 16 : Session plénière du Parlement européen à Strasbourg et vote d'investiture de la Commission Santer
- 16 : Conseils ECOFIN et Agriculture, à Bruxelles
- 19 : Conseil Pêche, à Bruxelles
- 20 : Réunion informelle des ministres des transports
- 23 : Conseil Affaires Générales, à Bruxelles
- 26 : Réunion informelle des ministres des affaires intérieures et de la Justice

Février

- 2 : Réunion informelle des ministres des affaires sociales
- 4 : Réunion informelle des ministres de l'environnement
- 6 : Conseils Affaires Générales et Agriculture, à Bruxelles
- 13 : Session plénière du Parlement Européen, à Strasbourg
- 13 : Réunion informelle des ministres de la culture
- 17 : Réunion informelle des ministres de la Fonction publique (il s'agit d'une « première »)
- 20 : Conseil ECOFIN, à Bruxelles
- 25 : Réunion des Pays Industrialisés (G7) sur la « société globale de l'information », à Bruxelles
- 27 : Réunion des commissions parlementaires spécialisées dans les affaires communautaires, à Paris
- 28 : Session plénière du Parlement Européen, à Bruxelles

Mars

- 6 : Conseils Affaires Générales et Agriculture, à Bruxelles
- 6 : Conférence des Nations-Unies sur le développement social, à Copenhague
- 9 : Conseils Affaires Intérieures et Environnement, à Bruxelles
- 10 : Conseil Recherche, à Bruxelles
- 10 : Réunion informelle des ministres du marché intérieur
- 12 : Réunion informelle des ministres de l'Agriculture
- 13 : Session plénière du Parlement européen, à Strasbourg
- 14 : Conseil Transports, à Bruxelles
- 18 : Réunion informelle des ministres des affaires étrangères
- 20 : Conseils ECOFIN et Culture, à Bruxelles
- 27 : Conseils Affaires Sociales et Agriculture, à Bruxelles
- 30 : Réunion informelle des ministres pour l'aménagement du territoire

Agenda of the French Presidency of the Council (January - June 1995)...

We publish hereunder the agenda of the principal activities that will take place during the French Presidency of the Council. The dates of the Council meetings were fixed at the beginning of November 1994 and distributed to the institutions of the Union by the French authorities. In the interest of our readers, we asked - beginning of december - the press service of the French Representation the agenda of the presidency. Putting forward some « reserve » reasons, this service refused to give us this information, which had been largely known by hundreds of officials for almost a month. We hope that this lack of transparency will not distinguish the French presidency of the Council.

January

- 4 : Beginning of the hearing of the new commissioners before the European Parliament
- 16 : Plenary session of the European Parliament in Strasbourg and the investiture vote of the Santer Commission
- 16 : ECOFIN and Agriculture Councils, in Brussels
- 19 : Fisheries Council, in Brussels
- 20 : Informal meeting of the Transport ministers
- 23 : General Affairs Council, in Brussels
- 26 : Informal meeting of the Home and Justice ministers

February

- 2 : Informal meeting of the Social Affairs ministers
- 4 : Informal meeting of the Environment ministers
- 6 : General Affairs and Agriculture Councils, in Brussels
- 13 : Plenary session of the European Parliament, in Strasbourg
- 13 : Informal meeting of the Culture ministers
- 17 : Informal meeting of the Public Office ministers (it is a « premiere »)
- 20 : ECOFIN Council, in Brussels
- 25 : Meeting of the industrialised Countries (G7) on « Global society of information », in Brussels
- 27 : Meeting of the parliamentary committees specialised in community affairs, in Paris
- 28 : Plenary session of the European Parliament, in Brussels

March

- 6 : General Affairs and Agriculture Councils, in Brussels
- 6 : United Nations Conference on social development, in Copenhagen
- 9 : Home Affairs and Environment Councils, in Brussels
- 10 : Research Council, in Brussels
- 10 : Informal meeting of the Internal Market ministers
- 12 : Informal meeting of the Agriculture ministers
- 13 : Plenary session of the European Parliament, in Strasbourg
- 14 : Transport Council, in Brussels
- 18 : Informal meeting of the Foreign Affairs ministers
- 20 : ECOFIN and Culture Councils, in Brussels
- 27 : Social Affairs and Agriculture Councils, in Brussels
- 30 : Informal meeting of the planning ministers



Avril

- 3 : Session plénière du Parlement européen, à Strasbourg
- 3 : Conseil Education, à Luxembourg
- 6 : Conseil Pêche, à Luxembourg
- 7 : Conseil Industrie, à Luxembourg
- 7 : Réunion informelle des ministres de l'économie et des finances
- 10 : Conseils Affaires générales et Consommateurs, à Luxembourg
- 23 : Premier tour des élections présidentielles en France
- 25 : Session plénière du Parlement européen, à Bruxelles

Mai

- 7 : Deuxième tour des élections présidentielles en France
- 9 : 45ème anniversaire de la Déclaration Schuman
- 12 : Conférence des présidents des parlements des pays membres de l'Union et du Parlement européen, à Londres
- 15 : Session plénière du Parlement européen, à Strasbourg
- 22 : Conseil ECOFIN, à Bruxelles
- 23 : Conseil Santé, à Bruxelles
- 29 : Conseils Affaires Générales et Agriculture, à Bruxelles

Juin

- 1 : Conseils Développement et Energie, à Bruxelles
- 6 : Conseil Marché intérieur, à Bruxelles
- 9 : Conseil Recherche, à Bruxelles
- 12 : Session plénière du Parlement européen, à Strasbourg
- 12 : Conseil Affaires Générales, à Bruxelles
- 13 : Conseil Télécommunications, à Bruxelles
- 15 : Conseil Pêche, à Bruxelles
- 17 : Conseil Affaires Générales, à Bruxelles
- 19 : Conseils ECOFIN et Transports, à Bruxelles
- 20 : Conseil Justice, à Bruxelles
- 22 : Conseil Environnement, à Bruxelles
- 26 : **Conseil européen, à Cannes**
- 26 : **Conseil Agriculture, à Bruxelles**
- 27 : Session plénière du Parlement européen à Bruxelles
- 27 : Conseil Affaires Sociales, à Bruxelles

... et les responsables de la représentation française pendant la présidence du Conseil

P. de Boissieu (représentant permanent) - P. Sellal (adjoint) - P. Voillery (Affaires Générales) - L. de Williencourt (Information) - C. Roger (Elargissement) - M. Giacomini (ACP) - J. Maire (Méditerranée) - M. Lecourtier (Pacte de stabilité) - F. de Ricolfis (Asie) - H. Piquet (Amérique Latine) - M. Bolot (Drogue et Terrorisme) - M. Landau (Politique Commerciale) - C. Masset (Marché intérieur et économie sociale) - P. Amidey (Consommateurs) - M. El Nouchi (Budget) - N. Homy (Fiscalité) - M. Théron (Financement des réseaux) - J-F. Corallo (Industrie, Energie et PME) - M. Linois (Télécommunications) - F. Lamoise (Transports et Tourisme) - J-B. Mattéi (Actions structurelles) - E. Aubry (Affaires Sociales) - J. Wiet (Culture, Recherche et Jeunesse) - M. Delong (Education) - S. Forbin (Audiovisuel) - L. Auer (Environnement) - M. Faugère (Immigration) - Mme Bourdin (Europol) - B. Hot (Agriculture) - F. Hurtut (Pêche).

April

- 3 : *Plenary session of the European Parliament, in Strasbourg*
- 3 : *Education Council, in Luxembourg*
- 6 : *Fisheries Council, in Luxembourg*
- 7 : *Industry Council, in Luxembourg*
- 7 : *Informal meeting of the Economy and Finances ministers*
- 10 : *General Affairs and Consumers Councils, in Luxembourg*
- 23 : *First ballot of the presidential elections in France*
- 25 : *Plenary session of the European Parliament, in Brussels*

May

- 7 : *Second ballot of the presidential elections in France*
- 9 : *45th Anniversary of the Schuman Declaration*
- 12 : *Conference of the presidents of the parliaments of the Union and of the European Parliament, in London*
- 15 : *Plenary session of the European Parliament, in Strasbourg*
- 22 : *ECOFIN Council, in Brussels*
- 23 : *Health Council, in Brussels*
- 29 : *General Affairs and Agriculture Councils, in Brussels*

June

- 1 : *Development and Energy Councils, in Brussels*
- 6 : *Internal Market Council, in Brussels*
- 9 : *Research Council, in Brussels*
- 12 : *Plenary session of the European Parliament, in Strasbourg*
- 12 : *General Affairs Council, in Brussels*
- 13 : *Telecommunications Council, in Brussels*
- 15 : *Fisheries Council, in Brussels*
- 17 : *General Affairs Council, in Brussels*
- 19 : *ECOFIN and Transport Councils, in Brussels*
- 20 : *Justice Council, in Brussels*
- 22 : *Environment Council, in Brussels*
- 26 : ***European Council, in Cannes***
- 26 : ***Agriculture Council, in Brussels***
- 27 : *Plenary session of the European Parliament, in Brussels*
- 27 : *Social Affairs Council, in Brussels*

... and the responsible people of the French representation during the presidency of the Council

P. de Boissieu (permanent representative) - P. Sellal (deputy) - P. Voillery (general affairs) - L. de Williencourt (information) - C. Roger (enlargement) - M. Giacomini (ACP) - J. Maire (Mediterranean) - M. Lecourtier (stability pact) - F. de Ricolfis (Asia) - H. Piquet (Latin America) - M. Bolot (drug and terrorism) - M. Landau (commercial policy) - C. Masset (internal market and social economy) - P. Amidey (consumers) - M. El Nouchi (Budget) - N. Homy (fiscal policy) - M. Théron (networks funding) - J-F. Corallo (industry, energy and SMEs) - M. Linois (telecommunications) - F. Lamoise (transport and tourism) - J-B. Mattéi (structural actions) - E. Aubry (social affairs) - J. Wiet (culture, research and youth) - M. Delong (education) - S. Forbin (audiovisual) - L. Auer (environment) - M. Faugère (immigration) - Mme Bourdin (Europol) - B. Hot (agriculture) - F. Hurtut (fisheries).

